

Rapport du conseil communal du 21 novembre 2025

Séance publique

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) ouvre la séance du conseil communal et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. Dénomination nouvelles rues.

Le plan de situation avec les nouvelles rues prévues dans la zone de construction PAP Pietert est joint :

- Rue Norbert Konter
- Rue Robert Stahl
- An de Gäert

Les différentes dénominations des nouvelles rues sont adoptées à l'unanimité par le conseil communal.

2. Règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative logement.

Le règlement définit le mode de fonctionnement de la commission consultative et se fonde juridiquement sur la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) précise qu'il s'agit d'une nouvelle commission chargée des logements abordables. L'objectif est d'inscrire l'ensemble des personnes à la recherche d'un logement social sur une liste unique, laquelle est gérée selon des critères précis. L'ensemble du dispositif repose sur les prescriptions du RENLA (registre national des logements abordables). Elle cède ensuite la parole à Madame Stéphanie RODRIGUES du service urbanisme, afin que celle-ci fournisse des explications complémentaires concernant ledit règlement.

Madame Stéphanie RODRIGUES explique que le bailleur social vérifie si les candidats remplissent les conditions requises et si leur situation familiale correspond au logement disponible. La commission attribue ensuite des points conformément aux critères de sélection définis dans le règlement d'ordre intérieur. Sur cette base, un classement des candidats est établi (candidat 1, candidat 2, candidat 3, etc.).

Les logements situés dans la rue Syr et la « Gilgesgässel » constituent les seuls biens pouvant être pris en considération par le ministère dans le cadre de cette procédure.

Une fois la commission approuvée, le bailleur social demande l'agrément définitif. La procédure RENLA peut alors être mise en œuvre, ce qui permet à la commune de se conformer aux dispositions de la loi de 2023.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique les différentes fonctions au sein de la commission et précise que la présidence devrait être assurée par un membre du collège échevinal.

La conseillère Carine SAUER (CSV) s'enquiert s'il était possible d'intégrer une assistante sociale de l'Office social à la commission. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) estime que c'est une bonne idée.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) pose également une question : quelle est la procédure à suivre lorsqu'une personne ne résidant pas dans la commune de Grevenmacher souhaite

faire une demande pour un tel logement? Madame Stéphanie RODRIGUES explique que cela peut déjà être vérifié à l'aide des directives du RENLA. À défaut de candidat éligible de la commune de Grevenmacher répondant aux critères sociaux, des personnes issues d'autres communes pourraient également être prises en considération.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer qu'il est alors également probable que, dans l'hypothèse où aucun logement ne serait plus disponible, des habitants de la Ville de Grevenmacher devraient être relogés ailleurs. Madame Stéphanie RODRIGUES le confirme.

Enfin, il est précisé que la commission ne se réunit que lorsqu'un logement se libère ou lorsqu'une réaffectation s'avère nécessaire.

Accepté à l'unanimité.

3. Office social commun – Budget rectifié 2025 et budget initial 2026.

La conseillère Carine SAUER (CSV) apporte quelques précisions.

Le projet de budget 2026 de l'Office social ne prévoit aucune augmentation financière significative par rapport à 2024/2025. Le nombre de dossiers traités s'élève actuellement à 680. À titre de comparaison, ce chiffre était de 740 en 2024. Grâce à l'augmentation des effectifs, l'Office social a pu rendre les aides plus efficaces et assurer un accompagnement de qualité aux bénéficiaires des aides sociales.

Les principaux axes de soutien concernent les domaines du logement et de la santé. Dans ce cadre, l'Office social collabore avec l'Agence immobilière sociale (AIS) afin de pouvoir mettre rapidement des logements à disposition des personnes en situation de besoin. L'épicerie sociale demeure un élément indispensable du travail social.

Un poste à mi-temps a été créé pour le MiKo (Miseler Kollektiv). Une personne a été embauchée pour mettre en place l'ensemble du projet. Jusqu'à présent, des cours de langues y ont été proposés ; mais à l'avenir, ce lieu devrait également devenir un lieu de rencontre ouvert à tous.

Pour conclure, la conseillère Carine SAUER (CSV) exprime sa gratitude à l'Office national d'inclusion sociale (ONIS), aux travailleurs sociaux ainsi qu'à l'ensemble des personnes impliquées pour le travail accompli.

Accepté à l'unanimité.

4. Taxes communales :

- a) Nouvelle fixation des taxes communales relatives au raccordement au réseau collectif d'assainissement et à l'évacuation et l'épuration des eaux usées.
- b) Nouvelle fixation des taxes communales relatives au raccordement au réseau collectif de distribution d'eau et à la fourniture d'eau destinée à la consommation humaine.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que ces taxes communales n'ont plus été adaptées depuis l'année 2019 et cède la parole à Monsieur Yves CHRISTEN du service technique pour les explications complémentaires.

Monsieur Yves CHRISTEN précise que, pour la nouvelle fixation des tarifs, un formulaire imposé par l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) et élaboré en collaboration avec l'Association luxembourgeoise des services d'eau (Aluseau) est utilisé, lequel consiste uniquement à renseigner l'ensemble des dépenses et des recettes. Sur cette base, un prix est calculé automatiquement, sans que la méthode de calcul détaillée ne soit accessible. Le prix comprend les frais administratifs généraux (bâtiments, parc de véhicules, etc.), les amortissements des infrastructures ainsi que du matériel utilisé. Les différentes constructions sont listées dans le formulaire avec des prix fixés par l'Administration de la gestion de l'eau, la commune se limite à y indiquer les quantités correspondantes. Il en résulte, en fin de procédure, un résultat global.

Il souligne en outre que les dernières taxes communales ont été décidées en 2019. Les exemples présentés mettent en évidence une augmentation sensible de la part fixe par rapport à la part variable, principalement due au SIDEST. Les prix utilisés correspondent à ceux de 2024. Des exemples sont également fournis pour illustrer les montants que différents types de ménages ou entreprises devraient payer après la révision prévue à partir de 2026.

Le même mode de calcul a également été appliqué pour l'eau potable. L'évolution des prix y est toutefois nettement plus modérée que pour les eaux usées. Sur une période de sept ans, l'augmentation s'élève à environ 6%. Un ménage type composé de deux adultes et deux enfants devrait ainsi s'acquitter d'environ 100 euros supplémentaires à partir de 2026. Les écarts les plus significatifs sont constatés dans le secteur HORECA.

Il est en outre rappelé que la commune a repris, il y a deux ans, l'ensemble des infrastructures du SIAEG ; les conduites appartiennent désormais à la commune et l'ancien gros consommateur est à présent approvisionné par celle-ci. Sans cette reprise, les tarifs auraient connu une augmentation nettement plus importante.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) s'enquiert s'il y a des questions concernant les deux augmentations des tarifs des taxes.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) prend la parole et relève que, bien qu'un avis de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) soit disponible, le mode de calcul est perçu comme peu transparent. Le parti LSAP se demande si les données saisies par la commune dans les tableaux font l'objet d'un contrôle. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) a reçu les tableaux complétés et vérifie s'ils ont été correctement complétés. La commune a également reçu une observation de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE), laquelle a été corrigée par la suite.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) s'enquiert en outre de savoir si l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) compare les tableaux avec le budget communal. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique répond que ce n'est pas le cas.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) pose ensuite une question concernant les sources du « Geyershof », à savoir si celles-ci procurent un avantage aux citoyens et s'il existe des valeurs de comparaison avec d'autres communes. Monsieur Yves CHRISTEN explique que chaque commune a des conditions et infrastructures différentes. Les communes rurales comprenant plusieurs localités rattachées présentent souvent des inconvénients. Dans la ville de Grevenmacher, où tout se trouve sur une surface relativement réduite et seules Grevenmacher et « Potaschberg » sont raccordées, il existe en revanche un avantage. Pour cette raison, les comparaisons directes entre communes s'avèrent difficiles.

À la question de savoir s'il existe une liste de données comparatives, Monsieur Yves CHRISTEN répond qu'à sa connaissance, le Ministère de l'Intérieur a publié une telle liste. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) ajoute qu'il conviendrait de vérifier si cette liste existe toujours. Elle souligne en outre que l'adaptation des taxes est loin d'atteindre le niveau maximal qui aurait été possible. Il s'agit certes d'un ajustement, mais l'eau doit être vendue à un prix couvrant les coûts.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique précise à titre complémentaire que les nouvelles sources n'ont pas encore été prises en compte dans le cadre de la nouvelle fixation des taxes. Dès que celles-ci seront achevées – vraisemblablement lors du prochain calcul – des postes supplémentaires viendront s'y ajouter, tels que des installations de filtration amorties sur plusieurs années. Il estime toutefois que cela ne devrait pas avoir d'impacts négatifs significatifs.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) indique que l'on s'est fondé sur les bases légales et que la question s'est posée de savoir quels éléments avaient été intégralement pris en compte dans le calcul, tels que le PAP « Pietert ». La bourgmestre Monique HERMES (CSV) clarifie

que seules des données de l'année 2024 ont été utilisées et que, par conséquent, le PAP « Pietert » n'a pas été pris en considération. Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer que cette information n'était pas connue auparavant par le groupe DP. Il donne à réfléchir qu'il est difficile d'adhérer à une taxe communale sans pouvoir retracer l'origine des prix, les tableaux présentés n'offrant qu'une portée explicative limitée. Il s'interroge en outre sur les raisons pour lesquelles la commission des finances n'a pas été associée à l'élaboration du règlement des taxes. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que leur influence est restreinte, car le cadre fixé par l'Administration de la gestion de l'eau est contraignant. Le conseiller Claude WAGNER (DP) rétorque que la commission des finances peut néanmoins apporter son expertise et que la charge financière supplémentaire pour les citoyens pose problème. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) souligne que, comme pour les taxes sur les déchets, la couverture des coûts est toujours nécessaire et que, dans ce cas, l'ajustement a été plus modéré que prévu.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) relève que les facteurs entrant en ligne de compte sont difficilement identifiables et que, notamment au niveau du SIDEST, des augmentations significatives ont été constatées. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) indique que, de manière générale, l'ensemble des domaines connaît une hausse de coûts et que, dans le cas du SIDEST, de nombreux facteurs se cumulent. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique attire l'attention sur de futures hausses de coûts si une quatrième étape de traitement des eaux devait être construite. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) ajoute que des hausses de prix ont également été enregistrées chez SIDERE.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) pose une question additionnelle. Il est prévu que les citoyens puissent bénéficier d'une allocation de vie chère ; il souhaite savoir si une telle mesure est également envisagée dans ce cas. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que cette aide n'est accordée que lorsque l'allocation étatique correspondante est également octroyée. Une attribution individuelle limitée exclusivement à l'eau ou à l'électricité n'est pas possible. Elle comprend que les membres du conseil communal aient du mal à l'accepter, mais souligne que Monsieur Yves CHRISTEN du service technique a examiné en détail les différentes situations. Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande s'il ne serait pas envisageable d'étaler l'augmentation des taxes. Monsieur Yves CHRISTEN répond par la négative, au motif que la couverture des coûts ne serait alors plus garantie et que l'Administration de la gestion de l'eau n'aurait, dans ce cas, pas émis d'avis favorable. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) ajoute qu'elle se félicite du fait que l'évaluation soit revenue sans observations, ce qui conforte sa position.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) s'enquiert de savoir si ces taxes communales doivent systématiquement être révisées tous les six ans. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond qu'une adaptation est également possible entre-temps. Celle-ci aurait d'ailleurs déjà été mise en œuvre si la pandémie de COVID-19 ainsi que l'augmentation des taxes relatives aux déchets n'avaient pas retardé l'ajustement des redevances d'assainissement et d'eau potable. Elle propose une nouvelle adaptation, par exemple dans un délai de trois ans.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer qu'une augmentation de 220 euros pour un ménage de quatre personnes constitue une hausse significative. Il propose que le calcul soit effectué plus fréquemment à l'avenir afin de rendre les augmentations plus modérées.

Pour conclure, il est procédé au vote concernant les deux augmentations des taxes communales.

Point a):

La nouvelle fixation est adoptée par le conseil communal avec 8 voix pour et 3 voix contre.

Point b)

La nouvelle fixation est adoptée par le conseil communal avec 8 voix pour et 3 voix contre.

5. Projet de lotissement de fonds : Adoption.

Le projet de lotissement en question est initié par le propriétaire des fonds et est constitué des documents suivants :

- plan du bureau BEST G.O. intitulé « Demande de lotissement » du 27.03.2025
- plan intitulé « Plan de lotissement », établi par l'architecte le 02.04.2025 et rectifié par le propriétaire des fonds par apposition d'une note manuscrite en date du 10.11.2025.

Ledit projet vise le lotissement de la parcelle n° 2231/10137 en deux lots pour, d'une part, la construction d'une maison unifamiliale accessible depuis la rue Paul Faber (lot 1) et, d'autre part, le maintien de la maison unifamiliale existante sise rue des Caves ou la construction d'un nouvel immeuble (lot 2).

Le plan de l'architecte définit par ailleurs les dispositions spécifiques requises tant pour la cohérence urbanistique de l'opération et l'intégration du projet dans le contexte bâti (rue Paul Faber), que pour le respect des prescriptions dimensionnelles d'application. La parcelle n° 2231/10137 étant entièrement reprise dans le PAP QE-ER 2b, lequel permet notamment la construction d'immeubles plurifamiliaux sur 3 niveaux plus combles, il convient en effet de limiter l'affectation et le volume constructible de l'immeuble prévu sur le lot 1 afin de s'apparenter à l'échelle du quartier rue Paul Faber, dans lequel il s'insère (maisons unifamiliales érigées sur 2 niveaux + combles).

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que le projet en question a été examiné par la commission des bâtisses et de l'aménagement du territoire, laquelle a émis un avis favorable.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer qu'en tant que de membre de la commission des bâtisses et de l'aménagement du territoire susmentionnée, il avait naturellement connaissance de l'avis favorable émis. Il estime toutefois qu'il serait souhaitable qu'à l'avenir l'ensemble des membres du conseil communal soit informé en amont de telles prises de position. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) partage son avis sur ce point.

Accepté à l'unanimité.

6. Décompte de travaux :

- a) Piscine – Mise en état des installations techniques – Pompes de circulation et système de dosage.

Total du devis voté: 230.269,60€

Total de la dépense effective: 223.095,72€.

Accepté à l'unanimité.

- b) Réaménagement rue Victor Prost.

Total du devis voté: 2.960.000,00€

Total de la dépense effective: 2.822.094,97€.

Accepté à l'unanimité.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer que le revêtement de la rue Victor Prost semble déjà à nouveau en mauvais état à certains endroits. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que le revêtement a été entièrement nettoyé et qu'il présentait un bon état immédiatement après cette intervention. En raison de la chute actuelle des feuilles, un nouveau nettoyage s'avérait toutefois peu opportun. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique ajoute que l'aspect peu esthétique du revêtement est dû à sa situation constamment ombragée, ce qui favorise un moussage rapide.

7. Réaménagement rue de Wecker – Devis supplémentaire : 380.000€.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que le bureau d'études n'avait pas prévu de mesures dans certains points du projet. Des mesures d'apaisement ont par la suite également été mises en œuvre. Il aurait fallu poser 100 mètres de conduite d'eau de plus que prévu initialement. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique ajoute qu'à un endroit, par exemple, une conduite d'eau passait de part et d'autre de la chaussée, sous la forme de deux tronçons non raccordés entre eux, ce qui n'était pas optimal. Ces deux tronçons ont été interconnectés dans le cadre des travaux.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande à qui sont destinés les honoraires supplémentaires prévus. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique répond qu'ils sont prévus pour le bureau d'études. Le conseiller Claude WAGNER (DP) se montre alors surpris et demande si le bureau d'études est rémunéré pour des erreurs. Monsieur Yves CHRISTEN explique que les honoraires ne sont pas indexés. Si le projet dure plusieurs années, leur travail devient plus coûteux en conséquence. S'ils avaient pris en compte tous les points prévus dès le début, la refonte aurait coûté exactement le même prix.

Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) fait remarquer que, dans le cadre du réaménagement prévu de la rue de Trèves, il conviendrait le cas échéant de vérifier si les mesures qui n'avaient pas été prévues pour la rue de Wecker ont été prises en compte dans la planification.

Accepté à l'unanimité.

8. Parking souterrain « Centre » - Modification des critères d'attribution et de classement sur la liste d'attente pour la location d'un emplacement de stationnement.

Le collègue échevinal propose, compte tenu de la demande actuelle, d'adapter les critères d'attribution (article 4) de la manière suivante:

Le nombre d'emplacements disponibles (libres ou fixes) pour résidents passera de 20 à 15.

Le nombre d'emplacements disponibles (libres ou fixes) pour commerçants passera de 5 à 10.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) souligne que de nombreux commerçants souhaitent disposer d'une place de stationnement.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande s'il s'agit en l'occurrence de places de stationnement situées dans le parking souterrain du Centre culturel Machera. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) le confirme.

La conseillère Carine SAUER (CSV) s'enquiert de l'existence d'une liste d'attente. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond par la négative.

Monsieur Ralph WAGNER du service financier indique que deux places de stationnement destinées aux résidents sont encore disponibles dans le parking souterrain « Rëngmauer », tandis que les places réservées aux commerçants y sont entièrement occupées. Dans le parking souterrain du Centre culturel Machera, 10 ou 11 places pour particuliers sont actuellement encore disponibles. Cinq d'entre elles doivent désormais être requalifiées en place destinées aux commerçants.

Accepté à l'unanimité.

9. Pacte Climat 2.0. – Plan directeur communal.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que le plan directeur communal du Pacte Climat doit être adapté tous les trois ans.

Monsieur Maxime HOFERLIN du service technique informe que le plan directeur communal du Pacte Climat a été adapté pour la dernière fois en 2022. Parmi les objectifs centraux de cette adaptation figurent la réduction de l'imperméabilisation des sols ainsi que l'augmentation de la capacité photovoltaïque. Dans ce contexte, il précise que la commune poursuit l'objectif d'atteindre une part de 25% d'ici 2030.

En ce qui concerne la consommation d'eau sur le territoire de la Ville de Grevenmacher, il précise que celle-ci s'élevait, lors de la révision de 2022, à 120 litres par personne et par jour ; cet objectif devrait être ramené à 110 litres à l'horizon 2030.

Il souligne par ailleurs que, s'agissant de la signalisation des sentiers de randonnée et des pistes cyclables, la commune ne souhaite pas se limiter à un taux de 10%, mais vise une signalisation complète (100%) d'ici 2030.

Pour le Pacte Climat dans son ensemble, la commune se fixe également pour objectif d'atteindre un taux de réalisation de 65% d'ici 2030.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) demande à Monsieur Maxime HOFERLIN à quel pourcentage la commune se situe actuellement. Monsieur Maxime HOFERLIN répond que le taux officiel est légèrement supérieur à 50%, mais qu'en réalité il s'élèverait à environ 58%, comme l'a révélé le dernier audit.

Il explique ensuite que le nombre de réunions avec l'équipe climat a été porté à cinq par an et qu'elles seront désormais adaptées en conséquence. La charte climatique est également examinée une fois par an ; cette procédure doit elle aussi être ajustée.

S'agissant de l'utilisation des sols, il précise qu'il conviendra d'accorder une attention accrue à la réutilisation de surfaces déjà exploitées, afin d'éviter le recours systématique à des surfaces vertes.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie Monsieur Maxime HOFERLIN, l'échevin Marc KRIER (déi gréng) et le conseiller Claude WAGNER (DP) et conclut en soulignant que le travail accompli ici s'inscrit dans une perspective d'avenir.

Accepté à l'unanimité.

10. Commission de la Famille et de l'Inclusion – Remplacement d'un membre.

Le parti CSV propose de remplacer Madame Carine SAUER par Monsieur Marc URY à compter du 31 décembre 2025.

La proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil communal.

11. Subside APEMH : 50€.

Accepté à l'unanimité.

12. Confirmation de règlements temporaires de circulation.

3 règlements temporaires de circulation sont adoptés à l'unanimité par le conseil communal.

13. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe que la société Tanklux envisage à nouveau l'extension des installations de stockage dans le port de Mertert. Le stockage d'essence, de diesel ou également de kérosène est prévu. L'ensemble de l'extension serait réalisé intégralement sur le territoire de la Ville de Grevenmacher. Elle précise en outre que la commune a procédé à l'affichage et à la publication de cette information. Les bourgmestres des communes voisines (Verbandsgemeinde Konz, communes d'Oberbillig, Temmels et Wellen, ainsi que la commune de Mertert) ont été informées par courrier à ce sujet. La bourgmestre souligne qu'elle demeure opposée à cette extension. La commune est désormais tenue de formuler une prise de position.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) demande si les anciens plans ont de nouveau été pris en considération à cet effet. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) le confirme et indique que le conseil communal sera tenu informé et qu'une séance de travail spécifique sera organisée à ce sujet.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe par ailleurs que le marché de Noël sera entièrement repensé cette année. Celui-ci se tiendra désormais sur trois sites distincts : sur la petite Place du Marché (avec des stands de restauration et de boissons), près de la fontaine du « Prosteneck » (également avec des stands de restauration et de boissons), ainsi que dans la « grand-rue », où seront également installés des stands et des jeux destinés aux enfants.

Elle indique ensuite que l'ensemble des sentiers de randonnée a désormais été signalé de manière professionnelle.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) fait remarquer que, dans le cadre de la re-certification du Pacte Climat, on pourrait avoir l'impression que la Ville de Grevenmacher n'a progressé que de quelques points de pourcentage. Il précise toutefois que, sans les mesures mises en œuvre, le taux serait passé de 51% à environ 40%, raison pour laquelle il considère les progrès réalisés comme positifs.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) souhaite enfin ajouter une information relative au Centre culturel Machera. Le conseil communal a déjà reçu des réponses à ce sujet. Il est en outre prévu, pour l'après-midi du jour même, d'élaborer conjointement avec la directrice du Machera, Madame Désirée DALL'AGNOL, une feuille de route assortie de lignes directrices claires. Celle-ci sera ensuite présentée au conseil communal dans les meilleurs délais.

14. Questions au collègue échevinal.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) :

- Il indique qu'il a récemment failli être renversé alors qu'il traversait le passage piéton situé à proximité du Kulturhuef (en venant de la « Leitschbaach »). Il demande si ce passage piéton pouvait éventuellement être mieux éclairé. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que Monsieur Yves CHRISTEN du service technique, procédera à une vérification à ce sujet.
- Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) poursuit sur le thème des passages piétons, en ce qui concerne la rue Kummert. Il s'enquiert du fonctionnement de la signalisation lumineuse et des raisons pour lesquelles le feu n'affiche pas systématiquement le vert, mais clignote en orange. Il souligne que cette situation est particulièrement dangereuse, les piétons traversant néanmoins la chaussée.
- La dernière question du conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) concerne l'éclairage de l'aire de skate. Il fait observer que celui-ci est constamment allumé et demande si, dans l'esprit du Pacte Climat, des mesures pouvaient être envisagées afin que l'éclairage soit éteint le soir à une certaine heure. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond qu'elle transmettra cette suggestion. Elle précise avoir déjà reçu des commentaires à ce sujet, mais avoir oublié de les transmettre.

Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) :

- Il fait remarquer que, sur la promenade à proximité des terrains de tennis, une zone n'est pas encore recouverte de macadam. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique, explique que cela est dû au fait que le SIDEST n'a pas encore achevé ses investigations à cet endroit.
- Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) indique par ailleurs que, récemment, de nombreux cartons de pizza vides ont été constatés près du banc situé devant le restaurant « Cento Vini ». La bourgmestre Monique HERMES (CSV) précise que cette situation doit être signalée à la police et ajoute que des activités de trafic de stupéfiants y sont également fréquemment observées. Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) signale en outre qu'une quantité importante de déchets s'est également accumulée sous le pont frontalier. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) souligne que cette situation doit également être portée à la connaissance de la police.
- Pour conclure, le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) signale que la signalisation à l'intersection de la rue Victor Prost et de la rue des Bateliers est installée trop bas. Il indique

qu'un passant à récemment failli heurter l'un des panneaux et propose, le cas échéant, de rehausser leur implantation.

Le conseiller Marc URY (CSV) :

- Il adresse tout d'abord ses compliments au collège échevinal pour le renouvellement de l'éclairage public dans la rue de Trèves et l'en remercie.
- Il indique ensuite qu'il se réjouit de la participation de la Ville de Grevenmacher à l'action de plantation d'arbres. Il s'enquiert de la possibilité d'obtenir des informations quant au nombre total d'arbres présents sur le territoire communal. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que ces données sont généralement consignées lors des plantations effectuées par les enfants au mois de février. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) précise qu'environ 850 arbres ont été plantés à Grevenmacher au cours des cinq dernières années.

La conseillère Carine SAUER (CSV):

- Elle formule une observation concernant l'espace de fitness en plein air situé à proximité de la piscine en plein air : le directeur du HPPA Grevenmacher ne souhaiterait pas reprendre les équipements, et la commission de la famille et de l'inclusion se prononce également contre la suppression de cet espace de fitness extérieur.
- Elle propose en outre d'installer un banc dit « de dialogue » sur la Place du Marché. Celui-ci consisterait simplement en l'apposition d'un panneau sur le dossier du banc ; le fait de s'y asseoir indiquerait aux autres personnes que l'on est ouvert à la discussion. De tels bancs existent dans de nombreux pays et constitueraient une initiative particulièrement appréciable pour les personnes âgées.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) :

- Il formule une remarque concernant le rapport du conseil communal de fin juillet 2025, plus précisément le point relatif au rapport de la commission de la circulation et de la mobilité, au sujet duquel la conseillère Tess BURTON (LSAP) s'est renseignée. Il explique avoir été interpellé par une personne à propos de ce rapport. En le relisant, il a constaté qu'une déclaration y figurait qu'il n'avait pas lui-même formulée, mais qui émanait de la bourgmestre. Il ajoute toutefois que le rapport rédigé par le secrétaire de la commission de la circulation et de la mobilité correspondait fidèlement, sur le plan du contenu, aux propos tenus lors de la réunion de la commission du 4 juin et qu'il avait été approuvé tant par le président que par les membres de la commission. Il précise qu'il ne s'en était toutefois pas rendu compte lorsqu'il avait reçu le rapport pour relecture avant sa publication. Il souligne qu'il ne souhaite en aucun cas laisser entendre qu'une erreur aurait été commise par le secrétariat. À sa connaissance, le rapport de la commission de la circulation et de la mobilité concerné n'est, par ailleurs, toujours pas disponible. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) répond que celui-ci sera disponible la semaine suivante.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) ajoute que la même personne l'a également interpellé au sujet de la traduction française du rapport, laquelle n'est pas transmise aux membres du conseil communal pour relecture préalable. Il relève qu'un passage n'y a pas été traduit de manière entièrement correcte. Il réitère qu'il ne s'agit nullement de formuler un reproche à l'encontre du personnel, car il est certainement difficile de tout transcrire correctement. Il renouvelle dès lors son observation selon laquelle, avec un enregistrement vidéo, les échanges seraient plus faciles à comprendre pour le public.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que la discussion relative au rapport de la commission de la circulation et de la mobilité est désormais définitivement close. Elle précise en outre que le rapport du conseil communal est transmis à l'avance aux membres du conseil communal afin de leur permettre d'en vérifier le contenu. Elle ajoute enfin avoir

donné instruction pour que le rapport de ladite commission soit publié, instruction qui a également été relayée par l'échevin Marc KRIER (déi gréng).

- Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) aborde ensuite un deuxième sujet : il s'agit du « Zéilewee » qui, selon les informations fournies par la bourgmestre, devrait désormais retrouver sa forme initiale. Il fait observer que, lors d'un retour à l'état d'origine, la rue ne devrait plus être limitée à la circulation des riverains, alors que le panneau de signalisation correspondant est toujours en place, et s'interroge sur un éventuel oubli à cet égard. Dans l'avis de la commission de la circulation et de la mobilité, il était indiqué que, à l'issue de la phase de test, la rue resterait en sens inverse, mais que la restriction « riverains uniquement » serait levée. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) se demande dès lors pourquoi cet avis n'a pas été respecté et si, dans cette configuration, la priorité à droite pour les véhicules arrivant du côté du stade est correctement prévue dans une zone 20. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique répond que la priorité à droite s'applique également en sortie de zone 20, sauf aux débouchées sur une route nationale. Le fait que le panneau « riverains uniquement » soit toujours en place est probablement une omission, cela sera vérifié aujourd'hui.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) s'enquiert ensuite de la position du collège échevinal concernant l'inversion du « Zéilewee » ; cette inversion permettrait de réduire le trafic le matin et d'améliorer ainsi la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, en particulier aux heures matinales où il fait encore sombre. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique que la question a été longuement étudiée; toute mesure prise concernant cette rue a des répercussions sur l'ensemble de Grevenmacher. Le collège échevinal propose d'organiser une séance de travail avec la commission de la circulation et de la mobilité et le conseil communal afin d'examiner en détail l'ensemble du dossier de la modération du trafic et d'élaborer un concept global pour l'ensemble de Grevenmacher.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) annonce que cette séance se tiendra dans les meilleurs délais.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP):

- Elle indique que la porte du Parking « Réngmauer » n'est toujours pas accessible aux personnes à mobilité réduite et qu'elle est fréquemment interpellée à ce sujet. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique répond que des travaux sont en cours, la commande a déjà été passée et la SNHBM a entamé la mise en œuvre. La commune prendra en charge les coûts liés aux nouvelles portes, tandis que les autres copropriétaires assumeront le reste des frais.